

## HONORAIRES - BARÈME

Côte d'Azur

### - IMMOBILIER RÉSIDENTIEL - VENTE -

<b>Plus de 200 001€</b>	6% TTC du prix de vente
<b>Jusqu'à 200 000€</b>	10% TTC du prix de vente (minimum forfait 10 000€ TTC)
<b>Garage et terrain</b>	10% TTC du prix de vente (minimum forfait 5 000€ TTC)
<b>Cave</b>	Forfait 3 000€ TTC

Les honoraires représentent les pourcentages et prix applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf dispositions contraires au mandat confié à l'agence, incluant la TVA à 20%.

### - LOCATION -

	Montant HT	Montant TTC	A la charge
<b>Prestations de Gestion</b>	6% du loyer	7.2% du loyer	Propriétaire
<b>Location saisonnière</b> Durée du bail - maximum 90 jours consécutifs par locataire	20,8 % du prix de la location	25 % du prix de la location	Propriétaire
Prestations incluses : <ul style="list-style-type: none"><li>• Commercialisation et promotion du bien</li><li>• Sélection et qualification des locataires</li><li>• Rédaction et signature du contrat de location</li><li>• État des lieux d'entrée et de sortie</li><li>• Accompagnement et assistance locataire</li></ul> (Hors frais de ménage, taxes de séjour et prestations extras) Honoraires inclus dans le prix affiché – Aucun frais à la charge du locataire			